

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MAI 2019

Délibération n° D-2019-189

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 14/05/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 27/05/2019

Acquisition d'une parcelle cadastrée section LH 21 - Lieu-dit
"Le Pré Cornu"

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Elodie TRUONG, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA.

Direction de l'Espace Public

**Acquisition d'une parcelle cadastrée section LH 21 -
Lieu-dit "Le Pré Cornu"**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les propriétaires du terrain sis lieudit « Le Pré Cornu », cadastré LH 21, d'une superficie de 8 307 m² ayant pour projet de le céder ont proposé à la Ville de l'acquérir.

En effet, cette parcelle est située dans la continuité du terrain d'honneur du stade de Massujat Patrice Coué, en zone US du Plan Local d'Urbanisme, « zone où sont concentrés les équipements collectifs et notamment sportifs, de loisirs, d'activités touristiques, culturelles et de santé ».

Cette parcelle présente un intérêt pour la collectivité. La Commune s'est donc portée acquéreur au prix de QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENT TRENTE CINQ EUROS (41 535,00 €).

Par ailleurs, cette parcelle étant louée à un exploitant, une indemnité d'éviction d'un montant de TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE SIX EUROS ET SOIXANTE DEUX CENTS (3 956,62 €) lui sera versée.

Une promesse de cession a été signée par les propriétaires du bien en date du 13 mars 2019.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée LH 21, d'une superficie de 8 307 m², au prix de QUARANTE ET UN MILLE CINQ CENT TRENTE CINQ EUROS (41 535,00 €), auquel s'ajoute une indemnité d'éviction au bénéfice du locataire s'élevant à TROIS MILLE NEUF CENT CINQUANTE SIX EUROS ET SOIXANTE DEUX CENTS (3 956,62 €), portant le coût d'acquisition à QUARANTE CINQ MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS ET SOIXANTE DEUX CENTS (45 491,62 €) ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique et toutes pièces afférentes, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

LH 21 - Le Pré Coussé

